

28 février 2022

Conformément à la loi n°2018-771 du 7 septembre 2018, dites « Loi avenir professionnel », TECHNIP ENERGIES FRANCE a calculé son index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Pour l'année 2021, l'index de TECHNIP ENERGIES FRANCE est de 89 points sur 100.

Pour rappel, l'index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes est composé de cinq indicateurs mesurés selon un barème de points défini par décret :

	Nombre maximum de points	Nombre de points acquis par TECHNIP ENERGIES FRANCE avec les actions correctrices
Indicateur 1: écarts de rémunération entre les hommes & les femmes	40	39
Indicateur 2: écarts dans la répartition des augmentations individuelles	20	20
Indicateur 3: écarts dans la répartition des promotions	15	15
Indicateur 4: augmentation attribués au retour de congé de maternité	15	15
Indicateur 5: nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations	10	0
TOTAL	100	89